

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 14 juin 2024



Etaient présents :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

ABOTSI Jérôme..... Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer
BRUCHET Caroline..... Maître du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer
ETIENNE Jean-Claude..... Vice-Président CAB en charge de la Plaisance
FAYEULL Ludovic..... Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Boulogne sur Mer
GOUBET Stéphane..... Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
LEMAIRE Benoit..... Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
MOREL Julien..... Capitaine de Police - Commissariat de Police de Boulogne sur Mer
THOREL Maxime..... Chargé de mission Plaisance - CAB
VENNIN Jean-Philippe..... Directeur Général des Services - CAB

Du côté des plaisanciers :

LAVIS Michel – ACCVPRO	EVARD Joseph	MARTINAGE Yvan
BRICHE Frédéric	GAUTIER Patrick	OLLEVILLE Julien
CECHOSZ Henri	GARNIER Jean-François	PODEVIN Fabrice
CHARTAUX Olivier	GAUCHET Jean-Christophe	RICHART Alain
CHEVALIER Michel	HOCHARD Denis	RENAUX Richard
DAGBERT Patrice	IBLED Marc-Hubert	ROMBEAUT Jean-Marie
DANIS Kevin	LAIDEZ Jean-Louis	TALLEUX Christèle
DEMAILLY David	LEBAS Claude	TRONQUEZ Jacques
DESCAMPS Nicolas	LEBECQ René	VACHEY Arnaud
DUMONT Michel	LEJEUNE Alain	VERSCHOORE Vincent
DUVAL Louis-Marie	LESAFFRE Christian	VLUYS Roger
ESBENS Olivier	LOZINGUEZ Jean-Luc	
EVARD Hélène	LHOMEL Pascal	

Etaient excusés :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

COPPIN Olivier..... Directeur de l'action économique, touristique et portuaire de la CAB
CUVILLIER Frédéric..... Président de la CAB, Ancien Ministre et Maire de Boulogne sur Mer

Du côté des plaisanciers :

CALONNE André	COLPIER Laurent	GRADELLE Raymond
CAUSSADE Brigitte	DEGALLAIX Bernard	LESTIENNE Tony
CAZAUX Dominique	DELGRANGE Michel	PENTIER Joël
CHASSIN Patrice	DHAISNE Sylvain	

La séance est ouverte par Jean-Claude ETIENNE qui remercie l'ensemble des personnes présentes. Il excuse Frédéric CUVILLIER – Ancien Ministre et Président de la CAB – retenu par d'autres engagements.

Ludovic FAYEULLE – Directeur des Services Techniques de la Ville de Boulogne-sur-Mer – qui est chargé, entre autres, de suivre les travaux de la ville mais aussi ceux en lien avec les festivités estivales qui se dérouleront aux abords du quai de l'Eperon et de l'Embarcadère, présente les solutions de parkings résultant de l'aménagement des espaces par la Ville de Boulogne-sur-Mer.

Les plaisanciers rappellent leur volonté de disposer de places sécurisées et réservées aux abords des plans d'eau. Ils évoquent les différentes solutions de restriction et de contrôle d'accès ainsi que la possibilité de disposer d'espaces spécifiques pour les personnes à mobilité réduite.

Jean-Claude ETIENNE précise que l'objectif est d'optimiser le nombre de places de stationnement et qu'une quarantaine de places seront matérialisées au sol du côté de la Marina.

Jean-Claude ETIENNE précise, qu'une phase test « accès par badge » va être lancée au niveau du pont Marguet, celle-ci vise à limiter l'occupation de ces espaces par les touristes. La mise en œuvre reste, cependant, à définir. Il précise que le Domaine public pourra être sollicité afin de sanctionner les mauvais usages.

Ludovic FAYEULLE rappelle qu'il est impératif de conserver des voies d'accès et de circulation pour les véhicules de secours et véhicules techniques. Pour faciliter l'usage, un sens de circulation devra être respecté et un portail sera posé ainsi que des plots en béton de type légo.

Ludovic FAYEULLE précise que la circulation se fera suivant une boucle fermée au niveau du bassin Napoléon, permettant ainsi la création d'une quarantaine de places, ce nombre de places pourrait être boosté avec la pose d'un second portail.

Les plaisanciers rappellent que des places quai Thurot devaient être créées, Ludovic FAYEULLE répond que celles-ci ont été décalées en réponse à une obligation d'aménagement pour le passage de véhicule de type grues ou engin de levage, quoiqu'il en soit Ludovic FAYEULLE précise que le nombre de places prévu est respecté.

Les plaisanciers souhaitent connaître la solution choisie pour le contrôle d'accès.

Jean-Claude ETIENNE répond que le système sera identique à celui en place actuellement.

Caroline BRUCHET précise que la Marina n'est pas équipée de caméras permettant la lecture des plaques d'immatriculation. Elle fait remarquer que le système de cartes en place est efficace si les plaisanciers n'en font pas mauvais usage. Elle rappelle que les cartes ne doivent pas être prêtées.

Pour éviter le prêt de cartes, les plaisanciers proposent de limiter le nombre d'accès par carte. Concernant le stationnement, ils évoquent la possibilité d'obtenir des places réservées pour les deux roues, pour les vélos et pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un dépose minute. Ils soulignent l'importance que ces places se situent à proximité des passerelles. Est évoquée enfin, la possibilité de matérialiser des zébras afin d'interdire le stationnement sauvage devant les portails.

Jean-Claude ETIENNE propose que les aménagements présentés soient testés durant l'été, il remercie la ville pour la présentation des aménagements mis en place afin de répondre à la majorité des besoins.

Les plaisanciers proposent que l'accès aux places de stationnement soit limité aux propriétaires, et évoquent la possibilité pour les locataires d'acheter une carte à accès unique au coût de 5 €.

Caroline BRUCHET rappelle que c'est déjà ce qui est préconisé, il faudrait dans ce cas interdire l'accès au quai Thurot. Par ailleurs, il est possible d'interdire le prêt de carte.

Ludovic FAYEULLE annonce que les 10 prochains jours, dédiés à la réfection de l'enrobé de l'Eperon, vont être compliqués avec la venue d'environ 90 semis remorques, des places seront réservées pour la plaisance par arrêté du Maire.

Stéphane GOUBET, présente Gaetan LECAR – Responsable d'exploitation chez travaux public Région France et Emmanuel DURIER – Responsable du pôle OA chez Baudin Chateauneuf Métal Nord – tous deux en charge des travaux de la rénovation de l'écluse Samson et leur propose de faire un point d'étape sur le chantier.

Gaetan LECAR et Emmanuel DURIER rappellent que les travaux de l'écluse Samson ont été confiés au groupement d'entreprises sous la maîtrise d'ouvrage de la Région. La mission consiste en des travaux de reprises et d'articulation de la porte, des travaux de reprise du génie civil, mais aussi des travaux de maintenance des organes de fonctionnement de la porte. Démarrés en novembre 2022, la fin des travaux était programmée pour le second trimestre 2023. Ils précisent que pour réceptionner le chantier, il est nécessaire que les essais d'étanchéité sur la porte soient validés. Force et de constater que ces essais n'ont pas répondu aux exigences du marché entraînant des retards de livraison.

Gaetan LECAR et Emmanuel DURIER précisent que les travaux ont été programmés à partir de documents de recollement réalisés lors du carénage de 2015. Ils reviennent sur l'état de dégradation de l'ouvrage constaté lors de la mise à nue du génie civil et des maçonneries. Par ailleurs, ils précisent que la géométrie particulière de l'époque ne s'est pas révélée être en adéquation avec les plans d'exécution, nécessitant de fait des adaptations.

Gaetan LECAR et Emmanuel DURIER précisent que la volonté de la Région a été de minimiser l'impact de ces travaux sur l'exploitation de l'écluse, ainsi les nombreuses interventions ont été programmées de manière très ponctuelle et sur des créneaux assez restreints afin de limiter les nuisances pour les usagers du port. Les interventions ont été programmées hors périodes estivales et hors vacances scolaires. Ils précisent qu'à toutes ces contraintes, s'ajoutent des conditions d'intervention particulières liées à la turbidité importante, la problématique de remise à nu et de nettoyage de l'ouvrage à renouveler à chaque intervention. Ces éléments sont évoqués par les techniciens qui ne souhaitent pas se dédouaner mais expliquer les contraintes non prévues qui ont largement impacté le déroulement de la mission

Les plaisanciers souhaitent connaître la période d'intervention sur la porte sise en amont de l'écluse.

Stéphane GOUBET précise que cela fera l'objet d'un autre marché dont le lancement sera soumis à des délais administratifs incompressibles aussi la période évoquée est 2025-2026.

Les plaisanciers suggèrent que des contrats d'entretien avec les entreprises désignées soient souscrits afin d'éviter qu'il y ai un manque de suivi.

Stéphane GOUBET répond que dans le cas présent, il n'est pas question de manque de suivi mais bien de défauts de conception qui ont été mis en lumière et qu'il a fallu palier en impactant l'activité portuaire le moins possible.

Gaetan LECAR et Emmanuel DURIER confirment que le suivi des travaux fait partie de leurs prérogatives, et que ce dernier se fait en partenariat.

Les plaisanciers remercient Messieurs LECAR et DURIER pour leurs explications, ils soulignent toutefois le préjudice qu'ils estiment à plus de 115 jours de dysfonctionnement et estiment qu'il serait regrettable qu'il en soit de même en 2025-2026.

Jean-Claude ETIENNE précise que la volonté est de proposer les meilleurs services aux plaisanciers, mais que malgré tout il est nécessaire de réaliser ces travaux. Dans ce contexte, il a été demandé à la Marina de faciliter l'accueil à l'avant-port sur les journées impactées par les travaux. L'objectif étant malgré tout de veiller à la satisfaction des usagers qui restent les meilleurs ambassadeurs de la destination Boulogne-sur-Mer.

Quelques plaisanciers concèdent que si les travaux ne sont pas faits cela finira par être problématique et sera, de nouveau, à l'origine du mécontentement de nombreux d'entre eux.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que les travaux auront lieu durant l'hiver et qu'il est essentiel de les réaliser. Il rappelle que les aléas liés aux travaux sont peu de choses vis-à-vis des inondations et leurs conséquences. Il demande aux plaisanciers de relativiser et de se réjouir que ces travaux puissent être faits.

Jean-Philippe VENNIN souligne l'importance des coûts engagés par la Région pour permettre le fonctionnement optimal de l'écluse. Il rappelle que les coûts excèdent les 3.5 millions ce qui mérite d'être largement souligné.

Les plaisanciers estiment avoir fait preuve de suffisamment de bienveillance et qu'à l'approche de la période estivale, il y a beaucoup de bateaux étrangers dans l'avant-port et qu'il n'y aura pas de possibilité pour les usagers de stationner à l'avant-port.

Stéphane GOUBET rappelle que les travaux sont arrêtés pendant l'été comme l'ont expliqué Messieurs LECAR et DURIER.

Les plaisanciers pensent que la suppression des sassements risque d'engendrer des incidents de navigation avec des bateaux qui risquent de s'échouer sur le sable dans le chenal et demandent des prises en charge par la collectivité.

Jean-Claude ETIENNE répond par la négative, il rappelle que le chenal est dragué et que de fait il n'y a pas de raison de s'échouer si ce n'est suite à une erreur de navigation, par conséquent la collectivité ne peut être tenue responsable et ne peut être sollicitée.

Caroline BRUCHET est interpellée en ce qui concerne la transmission des coordonnées, elle répond que comme toutes les structures, la Marina est soumise à la loi RGPD. Elle précise qu'en cas de demande de l'autorité portuaire, la Marina est obligée de se conformer à la demande.

Les plaisanciers demandent si les caméras de la Capitainerie sont fonctionnelles.

Jérôme ABOTSI répond qu'il n'y a pas de dysfonctionnement signalé.

Un plaisancier souhaite revenir sur la question du prix de revente de l'électricité qui était exorbitant, il souhaite informer l'assemblée que ce prix est retombé à 18.5 cts d'euros le kilowatt suite à une intervention au conseil portuaire de décembre. Par ailleurs, il précise que cette baisse de tarif va permettre la réouverture de l'Espadon Club.

Jean-Claude ETIENNE informe les plaisanciers que l'ordre du jour est épuisé et propose de clore la séance. Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance


 Jean-Claude ETIENNE